

Projet d'armoiries pour LAMBERMONT

RAPPORT HISTORIQUE ET HERALDIQUE DE L'EX-COMMUNE DE LAMBERMONT

I. ANCIEN REGIME (Moyen-âge, et jusqu'en 1794)

a. Duché de Limbourg :

Bien que propriété de la Collégiale Saint-Pierre à Liège, la seigneurie de Grand-Rechain (avec son hameau Lambermont) faisait partie du **Duché de Limbourg** (division administrative : chef-ban de Herve ou Quartier Wallon)

Le blason du duché de Limbourg est "d'argent au lion de gueules, à la queue fourchue en sautoir, couronné, armé et lampassé d'or (repris par l'actuel Limbourg flamand = inepsie historique)

b. Régence et Justice de Grand-Rechain :

Dès au moins le XIII^{ème} siècle, la seigneurie de Grand-Rechain appartient au **domaine de la collégiale St Pierre à Liège**, tout en dépendant du duc de Limbourg .

C'est pour marquer cette appartenance que les sceaux de la régence et la justice locales portent l'effigie de St Pierre tenant la clef (Histoire de la seigneurie de Grand Rechain du Dr HANS)

Le sceau de l'ancienne administration locale a été repris par la commune de Grand-Rechain avant les fusions (arrêté royal du 20.09.71)

c. Les Woestenraedt seigneurs de Grand-Rechain (1642-1794):

En 1642 la seigneurie avec ses trois villages (Grand-Rechain, Lambermont et Wegnez) fut engagée (vendue) à la famille de Woestenraedt qui jouait un rôle majeur dans l'administration du duché de Limbourg. Cette famille régna de 1642 jusqu'à la révolution française (1794) lire 1794



Le blason des Woestenraedt est de gueules à la ramure de cerf d'or, accompagné en coeur d'un cygne d'argent, et a été octroyé par arrêté royal du 20.09.1971 à l'ancienne commune de Grand-Rechain.

La famille de Woestenraedt le porte depuis son origine, et se l'est fait reconnaître en vertu d'une augmentation d'armoiries du 01.02.1744 par la reine Marie-Thérèse, future impératrice d'Autriche (Armoirial de la noblesse belge - Crédit Communal)

II. ADMINISTRATION PROVISOIRE FRANCAISE (1794-1797)

De 1794 (début de l'occupation française) à 1797, la seigneurie, rebaptisée "municipalité" en attendant sa scission en trois communes (Lambermont, Wegnez et Grand-Rechain) qui interviendra par décision du 27 pluviôse an 5 du Conseil municipal du canton de Hodimont approuvée peu après par l'Administration centrale du département de l'Ourthe (future province de Liège).

III. LAMBERMONT COMMUNE INDEPENDANTE (1797-1976)

a. Fondation de la commune en 1797 :

Le 15 février 1797 fut créée la commune de Lambermont, et les premiers fonctionnaires municipaux désignés le 8 avril 1797, se réunissaient par canton (nous appartenions à celui de Hodimont)

La commune de Lambermont était située dans le département de l'Ourthe
C'est en 1800 que furent désignés un maire, un adjoint et un conseil municipal pour Lambermont, et que la municipalité cantonale de Hodimont fut supprimée.

b. Mathieu-Joseph FASSIN, premier bourgmestre de Lambermont

Le premier bourgmestre de l'histoire de Lambermont est né le 29 novembre 1759 à Lambermont.

Déjà en décembre 1797 on le signale comme agent municipal (secrétaire communal) de Lambermont, succédant à l'éphémère S. Piret (avril 1797).

En 1800 M.J.FASSIN est nommé maire de Lambermont, puis bourgmestre en 1814 (départ des Français) puis mayeur (nouvelle dénomination du régime hollandais) en 1822, jusqu'à sa mort le 5 octobre 1829.

On peut à ce titre le considérer comme le fondateur de la commune de Lambermont, en ce sens que c'est lui qui a présidé aux destinées de la nouvelle commune de 1797 à 1829 sans interruption.



Il utilisait un blason familial toujours présent dans le local communal de la maison "Lahaye-Fassin" qui lui servait de domicile et de mairie à la fois. Ce blason était écartelé aux 1 et 4 d'argent à 5 fusées de gueules, et aux 2 et 3 d'azur au lion d'or (d'après le Dr HANS, histoire de Lambermont, et deux vitraux à la maison Lahaye-Fassin (1815) et à l'église (fin XIX^e))

Les armoiries de la famille FASSIN (anciennement "de FASSIN") lui auraient été octroyées par diplôme de noblesse du 09.10.1676 par Jean-Wichard, duc de Munsterberg en vertu du pouvoir qu'il tenait de l'Empereur Ferdinand III (information de Mme LAHAYE, descendante du maire)

NB : Il est à noter que si l'on tient compte du Manuscrit NIZET (édité par la société des Archives Vervétoises par MM Poswick et Le Pas), le blason FASSIN est sensiblement différent puisque les fusées sont placées en 2 et 3 et que les lions en 1 et 4 sont d'azur, sur fonds d'argent (le premier lion étant contourné). Il s'agit probablement de deux branches collatérales de la même famille FASSIN, à moins qu'il y ait usurpation avec brisure.

La pierre tombale de M.J. FASSIN, brisée, git toujours au cimetière de Lambermont.

c. Les SAUVAGE, dynastie de bourgmestres à Lambermont au XIX^{ème} siècle

Né à Ensisval le 22 novembre 1802, il fut conseiller communal depuis au moins 1814, assesseur (échevin) dès 1825 puis nommé bourgmestre en 1830 jusqu'en 1836, puis son fils du même prénom en 1854 jusqu'à sa mort le 2 février 1871. Aubin-Joseph SAUVAGE et son fils habitaient Francmont. Le petit-fils Victor Nicolas SAUVAGE, né le 27 décembre 1836, fut à son tour bourgmestre de 1871 jusqu'en 1891. Il mourut le 1er août 1902.



La famille SAUVAGE avait le blason suivant : parti au 1 d'argent à un sauvage de carnation armé de sa massue et au 2 d'argent au lion rampant de gueules armé de sable (Dr HANS, histoire de Lambermont - vitrail de l'église St Bernard fin XIX^e et "Armorial Franchimontois" (SAUVAGE, branche d'Ensisval) Cette famille était apparentée aux "de Sauvage" et "de Sauvage Vercour", familles de magistrats liégeois bien connus qui avait le même blason mais aux couleurs différentes (lion d'or sur fonds azur, sauvage sur fonds d'or). (Armorial de la Noblesse belge - Crédit Communal).



Entre 1836 et 1854 cependant, ce ne fut pas un membre de la famille SAUVAGE qui fut bourgmestre, mais un membre de la famille ANGENOT : il s'agit de Louis-Joseph ANGENOT, (1794-1880), dont la famille blasonnait : "d'azur à deux épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, les pointes en haut"

(références : Rietstap (Angenoust) ; Armorial verviétois, S.R.A.V. par J. Berger-Carrière et G. Poswick)

d. Couleurs de Lambermont

La commune de Lambermont n'a jamais eu de couleurs officiellement reconnues.

Si symboles et couleurs il y a, c'est dans le cadre des sociétés du village mais cela relève du droit privé et n'a jamais rien eu d'officiel :

- Lambermont Attractions utilisait des brassards *verts et blancs* (s'agissait-il de rubans provenant des stocks de la ville de Verviers ?) En tout cas le vert et le blanc, couleurs franchimontoises, ne correspondent à aucune logique lambermontoise (information de Mr JAMSIN)

- *Les sociétés sportives actuelles utilisent le rouge et le bleu* pour leurs fanions (R Excelsior football) et leurs équipements sportifs (le football et les deux clubs de tennis de table) ainsi que l'actuel comité des fêtes pour ses pins, l'école communale pour ses affiches, et l'ancienne société "Essor Sports Lambermont" pour ses autocollants. Le Denier des écoles communales aurait également eu des brassards rouges-bleus (information de Mr BRIXHE)

Ce sont les couleurs les plus connues dans le village actuellement.

e. Sceaux communaux de Lambermont

Les emblèmes des cachets lambermontois furent :

la Liberté, le faisceau et la hache (République), l'aigle (Empire), le perron (Pays-Bas), le lion (Belgique).

Aucun de ces sceaux n'est propre à Lambermont, il s'agit de modèles standards pour les communes ne disposant pas d'armoiries.

f. Papiers à entête de la commune :

La commune utilisait jadis du papier à entête portant le petit sceau de l'Etat Belge, puis ensuite celui de la province de Liège. Ce papier à entête est également standard pour les communes sans armoiries particulières.

IV. LA PAROISSE DE LAMBERMONT

a. La Fabrique d'Eglise St Bernard :

La chapelle primitive fut érigée en 1711 et consacrée peu après à St Bernard par l'abbé DELCOUR de Val-Dieu, originaire de Lambermont.

La paroisse fut érigée en 1803.

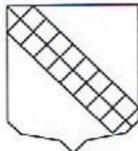
La fabrique d'Eglise utilise un sceau en amande portant l'effigie de St Bernard en son centre (informations : Mr le Curé CHARPENTIER et Mr MERVILLE)

C'est le seul sceau ayant un motif propre au village, mais il ne s'agit nullement d'armoiries ou de blason, dans la mesure où, en héraldique, on distingue bien les sceaux (cachets) des armoiries (blasons). Les sceaux tiennent plus de l'imagerie ou de l'allégorie que de l'héraldique.

b. St Bernard de Clairvaux, patron de la paroisse de Lambermont

Depuis le XVIIIème siècle, suite aux initiatives de l'abbé du Val-Dieu François-Albert DELCOUR, SAINT BERNARD est devenu le patron de l'église.

A l'intérieur se trouvent deux statues de St Bernard dont une du XVIIIème siècle et une plus récente du XXème siècle, sur lesquelles figurent un blason qui est celui de l'abbaye de Clairvaux, dont St Bernard était l'abbé, de sorte que ce blason peut être considéré comme celui de ST BERNARD.



Il est : de sable à la bande échiquetée d'argent et de gueules à 2 tires (information provenant de l'Abbaye de Val-Dieu).

Ce blason est très connu en Europe occidentale, dans les armoiries de nombreuses abbayes, indiquant par là qu'il s'agit d'abbayes cisterciennes, ordre dont St BERNARD est un des fondateurs.

Il est à remarquer que sur les deux statues à Lambermont, il est représenté erronément "d'azur à la bande échiquetée" : s'agit-il d'une erreur liée aux couleurs rouge-bleu de Lambermont ? On peut le penser !

V. LE GRAND VERVIERS (depuis 1977)

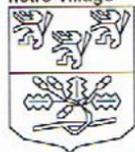
a. Fusion des communes :

La loi de 1976 sur les fusions de communes a rattaché Lambermont à la ville de Verviers à partir du 1 janvier 1977. Depuis Lambermont est redevenu un village et a cessé d'exister juridiquement comme pouvoir public.

Seules deux institutions communales décentralisées y subsistent : les écoles communales et la fabrique d'église.

b. Ville de Verviers :

Contrairement à Lambermont qui appartenait au duché de Limbourg, la ville de Verviers relevait, elle, du marquisat de Franchimont (principauté de Liège), et ne partage donc pas l'histoire de notre village



Ce blason est resté étranger à l'histoire de Lambermont jusqu'en 1976.

Bibliographie :

Dr HANS, histoire de la seigneurie de Grand Rechain

Dr HANS, histoire de la commune de Lambermont

Jean DOURCY, Lambermont mon Village

Mr FRIEDERICHS, histoire de Lambermont

CORMEAU, histoire de Grand-Rechain

Publication de la paroisse sur l'histoire de l'Eglise et de St Bernard

Divers ouvrages héraldiques et historiques de la région

Armoirial des Communes de Belgique, Crédit Communal.

Armoirial de la Noblesse Belge, Crédit Communal

Manuscrit Nizet, publication des Archives Vervétoises par MM POSWICK et LE PAS

E PONCELET, Sceaux des communes, juridictions, paroisses, institutions... de la province de Liège



VILLAGE de LAMBERMONT

Rue St Bernard 5, 4800 Lambermont - STATUTS

ARTICLE 1

Il est constitué une indivision entre les institutions et associations lambermontoises suivantes :

1. la FABRIQUE d'EGLISE St BERNARD, à Lambermont, rue St Bernard 59
représentée par Mr René FAYEN, Président, à Lambermont. ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
et par Mr l'Abbé Baudouin CHARPENTIER, Curé de Lambermont.
2. l'ECOLE COMMUNALE, à Lambermont, rue St Bernard 5
représentée par Mr René VIELLEVOYE, Directeur, à Lambermont, même adresse,
3. le COMITE des FETES, ASBL, à Lambermont, rue St Bernard 5
représenté par Mr Alain LEONARD, Président, à Lambermont. ~~XXXXXXXXXX~~
4. le DENTIER des ECOLES COMMUNALES, à Lambermont, rue St Bernard 5
représenté par Mr Philippe LANGE, Secrétaire, à Lambermont. ~~XXXXXXXXXX~~,
et par Mr François STOCKART, Vice-président et Directeur honoraire, à Lambermont ~~XXXXXXXXXX~~
5. l'E.C.L.A.T (association des parents) ASBL, à Lambermont, rue St Bernard 5
représentée par Mr Carminé GRILLI, à Dison. ~~XXXXXXXXXXXX~~
6. l'ESSOR-GYM, à Lambermont, rue St Bernard 5
représenté par Mr Marc ROZENBERG, Président, à Lambermont. ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXX~~,
7. le ROYAL EXCELSIOR FOOTBALL CLUB, à Lambermont, Stade Léon Rodez, r. du Beau Site
représenté par Mr Michel LEGRAND, à Lambermont. ~~XXXXXXXXXXXX~~
8. le CERCLE ROYAL St BERNARD, ASBL, à Lambermont, rue St Bernard 31
représenté par Mr André MERVEILLE, Secrétaire, à Lambermont. ~~XXXXXXXXXX~~
9. le T T PLEIN VENT, faisant partie du Cercle Royal St Bernard
représenté par Mr José CRONET, Secrétaire, à Lambermont. ~~XXXXXXXXXX~~
10. la VIE FEMININE, faisant partie du Cercle Royal St Bernard
représentée par Mme Huguette ARNOLD REUL, à Lambermont. ~~XXXXXXXXXX~~.
11. l'AMICALE des AINES, faisant partie du Cercle Royal St Bernard
représentée par Mr André MERVEILLE, surnommé,
12. la ROYALE ASSOCIATION des OEUVRES OZANAM, ASBL, à Lambermont, Sur les Jons
représentée par Mr A. BODESON, à Verviers. ~~XXXXXXXXXX~~,
13. la 5ème UNITE des MOUVEMENTS de JEUNESSE, faisant partie des Oeuvres Ozanam
représentée par Mr Guido DEROM, Chef d'unité, à Lambermont, rue St Bernard 61,
14. "les MÂLES BIÈSSES de FIÈRAIN", à Lambermont. ~~XXXXXXXXXXXX~~ (en voie de constitution)
représentée par Mr Philippe LANGE, surnommé,
15. la chorale PETITS CHANTEURS LAMBERMONTAIS ET CHOEURS REUNIS, en dissolution, agissant
pour toute chorale à constituer à l'avenir, représentée par Mr Marcel JAMSIN, Directeur, à
Lambermont. ~~XXXXXXXXXXXX~~.
16. l'ancienne administration communale de Lambermont, dissoute le 31 décembre 1976 par la loi sur les
fusions de communes, représentée par les Echevins Honoraires : MM J.M.BRIXHE et H
DUCHATEAU et par les Conseillers Honoraires : MM STARCK, J CARABIN, J.M CARABIN
17. les conseillers lambermontois du Conseil communal de Verviers : Mmes Lina GILLET CASAVECCHIA et
Huguette ARNOLD REUL

ARTICLE 2

L'indivision se dénomme "VILLAGE DE LAMBERMONT", elle n'a pas la personnalité juridique.

Son siège est établi à 4800 LAMBERMONT, rue St Bernard 5.

Le blason du village de Lambermont est : "d'azur à la bande abaissée échiquetée d'argent et de gueules de deux tirs, accompagnée en chef à sénestre d'une ramure de cerf d'or avec, en coeur, un cygne d'argent".

ARTICLE 3

L'indivision a pour objectif :

-de faire agréer le blason de Lambermont auprès des institutions compétentes, et d'en conserver la propriété.

-de prendre toute initiative culturelle concernant le bicentenaire de Lambermont, ainsi que les anniversaires ultérieurs du village.

Toute initiative de nature lucrative, politique, philosophique ou partisane est expressément prohibée.

